



**Arrêté préfectoral
modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022
portant composition de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites**

**Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le chapitre 1er du titre IV du livre troisième de la partie législative du code de l'environnement relatif aux sites inscrits et classés ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 425-17 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-16 et suivants, R. 341-16 à R. 341-25 relatifs aux missions, à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et de ses formations spécialisées ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R. 133-1 à R. 133-15 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-614 du 8 mars 2010, modifié, portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans le département de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022, modifié, portant composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu le courriel en date du 19 janvier 2023 de Madame Dominique MATHIS, ingénieure paysagiste retraitée, sollicitant sa candidature en qualité de membre suppléante de Monsieur Bruno TOISON, membre titulaire au collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement au sein de la formation spécialisée dite « des sites et des paysages » ;

Vu le courriel en date du 13 mars 2023 de Monsieur Antonin MADIOT, juriste à l'association des maires de la Charente-Maritime, portant désignation de Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire de Bourgneuf, en qualité de membre titulaire au collège des représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale au sein de la formation spécialisée dite « des sites et des paysages » ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE :

L'arrêté du 1^{er} avril 2022 (article 1^{er} et article 4) portant composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est ainsi modifié :

« Article 1er : la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Charente-Maritime est composée comme suit :

Le Préfet ou son représentant, président de la commission ;

1°) collège des représentants de l'État et de ses offices nationaux :

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ,
- le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ou son représentant,
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, et des solidarités de la Charente-Maritime ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant (unité départementale de l'architecture et du patrimoine),
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- le directeur de l'agence territoriale régionale de l'office national des forêts ou son représentant,
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ou son représentant.

2°) collège de représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

a) représentants du conseil départemental de la Charente-Maritime :

- Monsieur Patrice RAFFARIN, conseiller départemental du canton de l'île de Ré,
- Madame Véronique RICHEZ-LEROUGE, conseillère départemental du canton de l'île de Ré,
- Madame Dominique RABELLE, conseillère départemental du canton de l'île d'Oléron,
- Madame Marie-Karine DUCROCQ, conseillère départemental du canton de La Jarrie,
- Madame Sylvie MERCIER, conseillère départemental du canton de Thénac,
- Monsieur Alexandre SCHNEIDER, conseiller départemental du canton de Saint-Porchaire,
- Monsieur Yves-Georges POUJADE, conseiller départemental du canton de Les Trois Monts,
- Madame Jeanne BLANC, conseillère départemental du canton de Les Trois Monts,
- Madame Anne BRACHET, conseillère départementale du canton de Marennes,
- Monsieur Stéphane VILLAIN, conseiller départemental du canton de Châtelailon-Plage,
- Monsieur David BAUDON, conseiller départemental du canton de La Jarrie,
- Monsieur Stéphane CHEDOUTEAUD, conseiller départemental du canton de Matha.

b) représentants des maires ou maires-adjoints :

- Monsieur Frédéric ROUAN, maire de Saint-Georges-des-Coteaux,
- Monsieur Walter GARCIA, maire de Saint-Pierre-la-Noue,
- Monsieur Joël PAPINEAU, maire de Saint Sornin,
- Monsieur Didier ROBLIN, maire de Yves,
- Madame Ornella TACHE, maire de Paillé,

- Monsieur Denis ROYER, maire de La Gripperie Saint-Symphorien,
- Monsieur Philippe SOULISSE, maire de Rioux,
- Monsieur Bertrand AYRAL, maire de Sainte-Soulle,
- Monsieur Sylvain BAS, adjoint au maire de La Devisse,
- Monsieur Patrice BROUHARD, maire de Le Gua,
- Monsieur Bruno BESSAGUET, maire de Moragne,
- Monsieur Patrice RAFFARIN, maire de Rivedoux-Plage,
- Madame Sandrine PROUST, adjointe au maire de Saint-Palais-sur-Mer,
- Monsieur Jean-Luc ALGAY, maire de L'Houmeau,
- Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, adjointe au maire de Surgères,
- Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire de Bourgneuf,
- Monsieur David RAFFÉ, maire de Nancras,
- Monsieur Cyril CHAPPET, adjoint au maire de Saint-Jean d'Angély,
- Monsieur Patrice LIBELLI, maire de Vaux-sur-Mer.

c) représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

- Monsieur Jean-Paul GAILLOT, représentant la communauté de communes Coeur de Saintonge,
- Madame Maryse HERY, représentant la communauté d'agglomération de Rochefort Océan
- Monsieur René ESCLOUPIER, représentant la communauté de communes des Vals de Saintonge,
- Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, représentant la communauté de communes de l'île de Ré,
- Monsieur Jérémy BOISSEAU, Vice-président de la communauté de communes d'Aunis Atlantique,
- Monsieur Jacky MICHAUD, Vice-président de la communauté de communes Coeur de Saintonge,
- Monsieur Jacques LYS, Vice-président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique,
- Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Vice-président de la communauté de communes d'agglomération de Rochefort Océan ,
- Monsieur Philippe CHEVRIER, Vice-président de la communauté de communes de l'île d'Oléron,
- Monsieur Alain BURNET, Vice-président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan,
- Monsieur Pierre CHEVILLON, représentant la communauté d'agglomération Rochefort Océan,
- Monsieur Jacky QUESSON, représentant la communauté des communes de la Haute Saintonge ;

3°) collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protections des sites ou de cadre de vie, de représentants d'associations agréées au titre de la protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles et sylvicoles :

a) personnalités qualifiées en matières de sciences de la nature, de protections des sites ou de cadre de vie :

- Monsieur Patrice BELZ délégué de rivages centre Atlantique au Conservatoire du littoral,
- Monsieur Jérôme GUEVEL, délégué adjoint de rivages centre Atlantique au Conservatoire du littoral,
- Madame Pascale FRANCISCO, Directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Charente-Maritime,

- Madame Claire PEYRON, architecte conseil au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Charente-Maritime ,
- Madame Marie-Laure BELLICAUD, architecte conseil au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Charente-Maritime,
- Monsieur Philippe PETORIN, représentant la chambre de commerce et d'industrie Charente-Maritime,
- Madame Isabelle MATHIEU, représentant la chambre de commerce et d'industrie Charente-Maritime,
- Monsieur Christophe CHASTAING, directeur de l'Union des marais (UNIMA),
- Monsieur Rémi ETIENNE, représentant de l'Union des marais (UNIMA),
- Monsieur Hervé DIOT, géologue,
- Monsieur Vivien MATHE, géologue,
- Monsieur le Docteur Thierry PETIT, vétérinaire,
- Monsieur le Docteur Arnaud DORANGE, vétérinaire,
- Monsieur Christian BAVOUX, ancien responsable du centre du « Marais aux Oiseaux »,
- Monsieur Jérôme DETIENNE, biologiste et représentant de la société « Écurie Marine »,
- Monsieur Jacques BOISSIÈRE, représentant la « Société des amis des arts de La Rochelle ».

b) représentants d'associations agréées au titre de la protection de l'environnement :

- Monsieur Patrick PICAUD, représentant « Nature Environnement 17 »,
- Monsieur Dominique CHEVILLON, représentant « Nature Environnement 17 »,
- Monsieur Gérard FRIGAUX, représentant « Nature Environnement 17 »,
- Madame Monique HYVERNAUD, représentant « Nature Environnement 17 »,
- Monsieur Bruno TOISON, représentant « Nature Environnement 17 »,
- Monsieur Louis BARRAUD, représentant « Nature Environnement 17 »,
- Monsieur Michel MÉTAIS, représentant de la « Ligue pour la Protection des Oiseaux »,
- Monsieur Patrick GIULIANI, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux »,
- Madame Anne-Laure DUGUÉ, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux »,
- Monsieur Fabien MERCIER, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux »,
- Madame Marie-Hélène GIBERT, représentant la « Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France »,
- Madame Marie-Christine HIVA, représentant la « Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France »,
- Madame Nathalie LAMBERT, représentant l' « Association des vieilles maisons françaises »,
- Monsieur Bruno DECLERCQ, représentant l' « Association des vieilles maisons françaises »,
- Monsieur Philippe BOUQUET des CHAUX, représentant l'« Association des paysages de France ».

c) représentants des organisations agricoles et sylvicoles :

- Monsieur Joël BESSAGUET, représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime,
- Monsieur Brice BESSON, représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime,
- Monsieur Julien GEAY, représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime,
- Monsieur Pierrick ROY, représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime,
- Monsieur Jean-Louis LEONARD, représentant la délégation régionale du centre national de la propriété forestière .

4°) collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :

- Monsieur Olivier VAN CANNEYT, représentant de l'UMS PELAGIS,
- Monsieur Pierrick BOCHER, président du comité scientifique des réserves naturelles nationales de Lilleau des Niges, du marais d'Yves et de Moëze-Oléron,

- Monsieur Guillaume BARON, régisseur des collections au Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle,
- Madame Élise PATOLE-EDOUMBA, conservatrice du Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle,
- Madame Martine GACHIGNARD, Présidente de la « Société des sciences naturelles de la Charente-Maritime »,
- Monsieur Denis FICHET, enseignant chercheur, représentant de la « Société des sciences naturelles de la Charente-Maritime » ;
- Monsieur Olivier PIGEOT, architecte DLPG,
- Madame Céline DELAUNÉ, architecte DPLG,
- Monsieur Jean-Philippe MINIER, paysagiste concepteur DPLG,
- Monsieur Alexis PERNET, paysagiste concepteur DPLG,
- Monsieur Bruno TOISON, ingénieur agronome,
- Madame Dominique MATHIS, ingénieure paysagiste retraitée,
- Madame Monique VIDALENC, Présidente de la « Société pour la protection des paysages de l'île d'Oléron »,
- Monsieur François DUCOS de La HAILLE, représentant la « Société pour la protection des paysages de l'île d'Oléron »,
- Madame Chantal DUTHEIL, représentant l'Association des « Amis de l'île de Ré »,
- Monsieur Jacques BOISSIÈRE, représentant la « Société des amis des arts de La Rochelle »,
- Monsieur Thierry LAUTH, représentant la « Société des amis des arts de La Rochelle »,
- Monsieur Baptiste WAMBRE, représentant France Énergie Éolienne (société Eolise),
- Monsieur Thibault VEYSSIERE, représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables (société EDF Renouvelables),
- Monsieur Alain BODIN, représentant la société « Clear Channel France » ,
- Monsieur Didier HENNEQUIN, représentant la société « Clear Channel France »,
- Monsieur Olivier DUPIN, représentant la société « MPE-Avenir »,
- Madame Émilie BOUIN , représentant la société « MPE-Avenir »,
- Monsieur Jérôme BRISSON, représentant la société « Phenix Groupe »,
- Monsieur Charles-Henri DOUMERC, représentant l' « Union de la Publicité Extérieure »,
- Monsieur Stéphane BERTAGNE, représentant la société « Ouest Enseignes »,
- Monsieur Adrien JOLLY, représentant la société « Panel'Pub »,
- Monsieur Boris HAOUASSI, représentant la société « CMGO »,
- Monsieur Jérôme HENRY, représentant la société des « Carrières KLEBER-MOREAU »,
- Monsieur Yoann HOIBIAN, représentant la société « IRMC »,
- Monsieur Benoît AUDOUIN, représentant la société « AUDOUIN et Fils »,
- Monsieur Antoine DEPELLEY, représentant la société des « Carrières Mousset »,
- Monsieur André DAVID, représentant la société « LONGUEPEE-DAVID SA »,
- Monsieur Nicolas FEDERSPIEL, représentant la société « Ciments CALCIA »,
- Monsieur Franck MULLER, représentant la société « ERC HARRANGER »,
- Monsieur Michel SABOURAUD, représentant la fédération du bâtiment et des travaux publics de la Charente-Maritime,
- Monsieur Thierry BLANCHARD, représentant la société « ERBTP »,
- Monsieur Pascal COUTANT, Président de l' « Aquarium de La Rochelle »,
- Monsieur Patrick CAILLE, représentant le « Parc zoologique de la Palmyre »,
- Monsieur Yannick MELEARD, représentant la « Ferme de Magné »,
- Monsieur David LECAUDÉ, expert en vente d'animaux non domestiques,
- Madame Apolline DEMAISON-BOSSÉE, experte en vente d'animaux non domestiques,
- Monsieur José LOURENÇO, éleveur de perroquets,
- Madame Carole MINAULT, éleveuse d'autruches.

Article 2 : la commission se réunit en cinq formations spécialisées :

- formation spécialisée dite « de la nature »,
- formation spécialisée dite « des sites et des paysages »,
- formation spécialisée dite « de la publicité »,
- formation spécialisée dite « des carrières »,
- formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive ».

Chacune des formations est présidée par le Préfet ou son représentant. Outre celui-ci, elles sont composées à part égales de membres issus chacun des quatre collèges composant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Article 3 : la formation spécialisée dite « de la nature » est composée comme suit :

1°) collège des représentants de l'État et de ses offices nationaux :

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ou son représentant

2°) collège de représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

- un conseiller départemental :

Titulaire : Monsieur Stéphane CHEDOUTEAUD, conseiller départemental du canton de Matha,
Suppléante : Madame Marie-Karine DUCROCQ, conseillère départementale du canton de La Jarrie,

- deux maires ou maires-adjoints :

Titulaire : Monsieur Frédéric ROUAN, maire de Saint-Georges-des-Coteaux,
Suppléant : Monsieur Walter GARCIA, maire de Saint-Pierre-la-Noue,

Titulaire : Monsieur Didier ROBLIN, maire de Yves,
Suppléant : Monsieur Philippe SOULISSE, maire de Rioux.

- un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale :

Titulaire : Monsieur Pierre CHEVILLON, représentant la communauté d'agglomération Rochefort Océan,
Suppléant : Monsieur Jacky QUESSON, représentant la communauté des communes de la Haute Saintonge.

3°) collège des personnalités qualifiées :

- deux représentants d'associations agréées au titre de la protection de l'environnement :

Titulaire : Monsieur Dominique CHEVILLON, représentant « Nature Environnement 17 »,
Suppléant : Monsieur Gérard FRIGAUX, représentant « Nature Environnement 17 »,

Titulaire : Monsieur Michel MÉTAIS, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux »,
Suppléant : Monsieur Fabien MERCIER, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux ».

– un représentant du conservatoire du littoral :

Titulaire : Monsieur Patrice BELZ, délégué de rivages Centre-Atlantique au Conservatoire du littoral,
Suppléant : Monsieur Jérôme GUEVEL, délégué adjoint de rivages Centre-Atlantique au Conservatoire du littoral.

– un représentant d'association syndicale ou de syndicat mixte de marais :

Titulaire : Monsieur Christophe CHASTAING, directeur de l'Union des Marais (UNIMA),
Suppléant : Monsieur Rémi ETIENNE, représentant l'Union des Marais (UNIMA).

4°) collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux sensibles :

– un scientifique :

Titulaire : Monsieur Olivier VAN CANNEYT, représentant l'UMS PELAGIS,
Suppléant : reste à désigner.

– un représentant des conseils scientifiques des réserves naturelles nationales de la Charente-Maritime :

Titulaire : Monsieur Pierrick BOCHER, président du comité scientifique des réserves naturelles nationales de Lilleau des Niges, du marais d'Yves et de Moëze-Oléron,
Suppléant : reste à désigner.

– un représentant du Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle :

Titulaire : Monsieur Guillaume BARON, régisseur des collections,
Suppléante : Madame Élise PATOLE-EDOUMBA, conservatrice.

– un représentant de la « Société des sciences naturelles de la Charente-Maritime » :

Titulaire : Monsieur Denis FICHET, enseignant chercheur,
Suppléant : Madame Martine GACHIGNARD, Présidente.

Lorsque la formation spécialisée se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et d'activités présentes sur les sites Natura 2000 (agricoles, extractives, touristiques, sportives, etc) peuvent être invités à y participer, sans voix délibérative.

Article 4 : la formation spécialisée dite « des sites et des paysages » est composée comme suit :

1°) collège des représentants de l'État et de ses offices nationaux :

– la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,

- le chef de l'unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant (unité départementale de l'architecture et du patrimoine),
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, et des solidarités de la Charente-Maritime ou son représentant,
- le directeur de l'agence régionale de l'office national des forêts ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

2°) collège de représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

- *deux conseillers départementaux :*

Titulaire : Monsieur Patrice RAFFARIN, conseiller départemental du canton de l'île de Ré,
 Suppléante : Madame Véronique RICHEZ-LEROUGE, conseillère départementale du canton de l'île de Ré,

Titulaire : Madame Dominique RABELLE, conseillère départementale du canton de l'île d'Oléron,
 Suppléante : Madame Marie-Karine DUCROCQ, conseillère départementale du canton de La Jarrie.

- *deux maires ou maires-adjoints :*

Titulaire : Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire de Bourgneuf,
 Suppléant : Monsieur David RAFFÉ, maire de Nancras,

Titulaire : Monsieur Cyril CHAPPET, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Jean d'Angély,
 Suppléant : Monsieur Patrice LIBELLI, maire de Vaux-sur-Mer ;

- *deux représentants d'un établissement public de coopération intercommunale :*

Titulaire : Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, représentant la communauté de communes de l'île de Ré,
 Suppléant : Monsieur René ESCLOUPIER, représentant la communauté de communes Vals de Saintonge,

Titulaire : Monsieur Alain BURNET, Vice-président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan,
 Suppléant : Monsieur Philippe CHEVRIER, Vice-président de la communauté de communes de l'île d'Oléron. »

3°) collège des personnalités qualifiées :

- *trois représentants d'associations agréées au titre de la protection de l'environnement :*

Titulaire : Monsieur Patrick PICAUD, représentant de « Nature Environnement 17 »,
 Suppléant : Monsieur Dominique CHEVILLON, représentant de « Nature Environnement 17 »,

Titulaire : Madame Marie-Hélène GIBERT, représentant la « Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France »,
 Suppléante : Madame Marie-Christine HIVA, représentant la « Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France »,

Titulaire : Madame Nathalie LAMBERT, représentant l' « Association des vieilles maisons françaises »,
Suppléant : Monsieur Bruno DECLERCQ, représentant l' « Association des vieilles maisons françaises ».

– deux représentants des activités agricoles et sylvicoles :

Titulaire : Monsieur Joël BESSAGUET, représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime,
Suppléant : Monsieur Brice BESSON, représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime,

Titulaire : Monsieur Jean-Louis LEONARD, représentant la délégation régionale du centre national de la propriété forestière,
Suppléant : *reste à désigner*.

– un représentant du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement :

Titulaire : Madame Pascale FRANCISCO, Directrice,
Suppléante : Madame Claire PEYRON, architecte conseil.

4°) collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

– un architecte :

Titulaire : Madame Céline DELAUNÉ, architecte DPLG,
Suppléant : Monsieur Olivier PIGEOT, architecte DPLG.

– un paysagiste :

Titulaire : Monsieur Jean-Philippe MINIER, paysagiste concepteur DPLG,
Suppléant : Monsieur Alexis PERNET, paysagiste concepteur DPLG.

– un ingénieur agronome ou un ingénieur paysagiste :

Titulaire : Monsieur Bruno TOISON, ingénieur agronome,
Suppléante : Madame Dominique MATHIS, ingénieure paysagiste retraitée.

– deux représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement ou du cadre de vie :

Titulaire : Madame Monique VIDALENC, Présidente de la « Société pour la protection des paysages de l'île d'Oléron » ou Monsieur François DUCOS de La HAILLE, représentant la « Société pour la protection des paysages de l'île d'Oléron » (l'association est également agréée au titre de la protection de l'environnement),
Suppléante : Madame Chantal DUTHEIL, représentant l'association des « Amis de l'île de Ré » (l'association est également agréée au titre de la protection de l'environnement),

Titulaire : Monsieur Jacques BOISSIÈRE, représentant la « Société des amis des arts de La Rochelle »,
Suppléant : Monsieur Thierry LAUTH, représentant la « Société des amis des arts de La Rochelle ».

– un représentant des exploitations d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent :

Titulaire : Monsieur Baptiste WAMBRE, représentant France Énergie Éolienne (société Eolise),
Suppléant : Monsieur Thibault VEYSSIERE, représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables (société EDF Renouvelables).

Article 5 : la formation spécialisée dite « de la publicité » est composée comme suit :

1°) collège des représentants de l'État et de ses offices nationaux :

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant (unité départementale de l'architecture et du patrimoine),
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, et des solidarités de la Charente-Maritime ou son représentant.

2°) collège de représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

– un conseiller départemental :

Titulaire : Monsieur Stéphane VILLAIN, conseiller départemental du canton de Châtelailon-Plage,
Suppléant : Monsieur David BAUDON, conseiller départemental du canton de La Jarrie.

– deux maires ou maires-adjoints :

Titulaire : Monsieur Patrice RAFFARIN, maire de Rivedoux-Plage,
Suppléante : Madame Sandrine PROUST, adjointe au maire de Saint-Palais-sur-Mer,

Titulaire : Monsieur Jean-Luc ALGAY, maire de L'Houmeau,
Suppléante : Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, adjointe au maire de Surgères.

– un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale :

Titulaire : Monsieur Jacques LYS, vice-président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique,
Suppléant : Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, vice-président de la communauté de communes d'agglomération de Rochefort Océan.

Il est précisé que le maire de la commune ou le président du groupement intercommunal intéressé par le projet est invité à siéger avec voix délibérative.

3°) collège des personnalités qualifiées :

– deux représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement ou du cadre de vie

Titulaire : Monsieur Gérard FRIGAUX, représentant de « Nature Environnement 17 »,
Suppléant : M. Patrick PICAUD, représentante de « Nature Environnement 17 »,

Titulaire : Monsieur Jacques BOISSIÈRE, représentant la « Société des amis des arts de La Rochelle »,
Suppléant : Monsieur Philippe BOUQUET des CHAUX, représentant l'association « Paysages de France ».

– un représentant de chambre consulaire :

Titulaire : Monsieur Philippe PETORIN, représentant la chambre de commerce et d'industrie Charente-Maritime,
Suppléante : Madame Isabelle MATHIEU, représentant la chambre de commerce et d'industrie Charente-Maritime.

– un représentant du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement :

Titulaire : Madame Pascale FRANCISCO, Directrice,
Suppléante : Madame Marie-Laure BELLICAUD, architecte-conseil.

4°) collège des personnes compétentes comprenant des professionnels en matière de publicité :

– trois représentants d'entreprises de publicité :

Titulaire : Monsieur Alain BODIN, représentant la société « Clear Channel France »,
Suppléante : Monsieur Didier HENNEQUIN, représentant la société « Clear Channel France »,

Titulaire : Monsieur Olivier DUPIN, représentant la société « MPE-Avenir »,
Suppléant : Madame Émilie BOUIN, représentant la société « MPE-Avenir »

Titulaire : Monsieur Jérôme BRISSON, représentant la société « Phenix Groupe »,
Suppléant : Monsieur Charles-Henri DOUMERC, représentant l'« Union de la Publicité Extérieure ».

– un représentant des fabricants d'enseignes :

Titulaire : Monsieur Stéphane BERTAGNE, représentant la société « Ouest Enseignes »,
Suppléant : Monsieur Adrien JOLLY, représentant la société « Panel'Pub ».

Article 6 : la formation spécialisée dite « des carrières » est composée comme suit :

1°) collège des représentants de l'État et de ses offices nationaux :

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

2°) collège de représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

– deux conseillers départementaux :

Titulaire : Madame Sylvie MERCIER, conseillère départemental du canton de Thénac,
Suppléant : Monsieur Alexandre SCHNEIDER, conseiller départemental du canton de Saint-Porchaire,

Titulaire : Monsieur Yves-Georges POUJADE, conseiller départemental du canton de Les Trois Monts,
Suppléante : Madame Jeanne BLANC, conseillère départemental du canton de Les Trois Monts.

– deux maires ou maires-adjoints :

Titulaire : Monsieur Bernard POURPOINT, maire de Grézac,
Suppléant : Monsieur Denis ROYER, maire de La Gripperie Saint-Symphorien,

Titulaire : Monsieur Joël PAPINEAU, maire de Saint Sornin,
Suppléante : Madame Ornella TACHE, maire de Paillé.

– un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale :

Titulaire : Monsieur Jean-Paul GAILLOT, représentant la communauté de communes Coeur de Saintonge,
Suppléante : Madame Maryse HERY, représentant la communauté d'agglomération de Rochefort Océan.

Il est précisé que le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger avec voix délibérative.

3°) collège des personnalités qualifiées :

– deux représentants d'associations agréées au titre de la protection de l'environnement :

Titulaire : Monsieur Bruno TOISON, représentant « Nature Environnement 17 »,
Suppléant : Monsieur Louis BARRAUD, représentant de « Nature Environnement 17 »,

Titulaire : Monsieur Patrick GIULIANI, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux »,
Suppléant : Monsieur Fabien MERCIER, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux ».

– un représentant des activités agricoles :

Titulaire : Monsieur Julien GEAY, représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime,
Suppléant : Monsieur Pierrick ROY, représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime.

– un représentant du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement :

Titulaire : Madame Pascale FRANCISCO, Directrice,
Suppléante : Madame Marie-Laure BELLICAUD, architecte-conseil.

– un géologue :

Titulaire : Monsieur Vivien MATHE,
Suppléant : Monsieur Hervé DIOT.

4°) collège des personnes compétentes comprenant des professionnels en matière de carrières et de matériaux de carrières :

– trois exploitants de carrières :

Titulaire : Monsieur Boris HAOUASSI, représentant la société « CMGO »,
Suppléant : Monsieur Jérôme HENRY, représentant la société « KLEBER-MOREAU »,

Titulaire : Monsieur Yoann HOIBIAN, représentant la société « IRMC »,
Suppléant : Monsieur Benoît AUDOUIN, représentant la société « AUDOUIN et Fils »,

Titulaire : Monsieur Antoine DEPELLEY, représentant de la société « Carrières Mousset »,
Suppléant : Monsieur André DAVID, représentant la société « LONGUEPEE-DAVID SA ».

– deux représentants des professions utilisatrices de matériaux de carrières :

Titulaire : Monsieur Nicolas FEDERSPIEL, représentant la société « Ciments Calcia »,
Suppléant : Monsieur Franck MULLER, représentant la société « ERC HARRANGER »,

Titulaire : Monsieur Michel SABOURAUD, représentant la fédération du bâtiment et des travaux publics de la Charente-Maritime,
Suppléant : Monsieur Thierry BLANCHARD, représentant la société « ERBTP ».

Article 7 : la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » est composée comme suit :

1°) collège des représentants de l'État et de ses offices nationaux :

- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ou son représentant.

2°) collège de représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

– un conseiller départemental :

Titulaire : Madame Anne BRACHET, conseillère départementale du canton de Marennes,
Suppléant : Monsieur Stéphane VILLAIN, conseiller départemental du canton de Châtelailon-Plage.

– deux maires ou maires-adjoints :

Titulaire : Monsieur Bertrand AYRAL, maire de Sainte-Soulle,
Suppléant : Monsieur Sylvain BAS, adjoint au maire de La Devise,

Titulaire : Monsieur Patrice BROUHARD, maire de Le Gua,
Suppléant : Monsieur Bruno BESSAGUET, maire de Moragne.

– *un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale :*

Titulaire : Monsieur Jérémy BOISSEAU, Vice-président de la communauté de communes d'Aunis Atlantique,
Suppléant : Monsieur Jacky MICHAUD, Vice-président de la communauté de communes Cœur de Saintonge.

3°) collège des personnalités qualifiées :

– *deux représentants d'associations agréées au titre de la protection de l'environnement :*

Titulaire : Madame Monique HYVERNAUD, représentant « Nature Environnement 17 »,
Suppléant : Monsieur Gérard FRIGAUX, représentant « Nature Environnement 17 »,

Titulaire : Monsieur Michel MÉTAIS, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux »,
Suppléant : Madame Anne-Laure DUGUÉ, représentant la « Ligue pour la Protection des Oiseaux » ;

– *deux scientifiques :*

Titulaire : Monsieur le Docteur Thierry PETIT, vétérinaire,
Suppléant : Monsieur le Docteur Arnaud DORANGE, vétérinaire.

Titulaire : Monsieur Christian BAVOUX, ancien responsable du centre du « Marais aux Oiseaux »,
Suppléant : Monsieur Jérôme DETIENNE, biologiste et représentant de la société « Écurie Marine ».

4°) collège des personnes compétentes comprenant des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public :

– *deux responsables d'établissement de présentation d'animaux au public :*

Titulaire : Monsieur Pascal COUTANT, président de l' « Aquarium de La Rochelle »,
Suppléant : Monsieur Patrick CAILLE, représentant le « Parc zoologique de la Palmyre »,

Titulaire : Monsieur Yannick MELEARD, représentant la « Ferme de Magné »,
Suppléant : *reste à désigner.*

– *un responsable de vente animalière :*

Titulaire : Monsieur David LECAUDÉ, expert en vente d'animaux non domestiques,
Suppléante : Madame Apolline DEMAISON-BOSSÉE, experte en vente d'animaux non domestiques.

– *un éleveur :*

Titulaire : Monsieur José LOURENÇO, éleveur de perroquets,
Suppléante : Madame Carole MINAULT, éleveuse d'autruches. »

Article 8 : le reste de l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022, modifié, est sans changement.

Article 9 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

– soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (par courrier) ou via le site télérécurse (www.telerecours.fr) ;

– soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime ou d'un recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur (place Beauveau, 75800 Paris). Ce recours prolonge de deux mois le délai mentionné au premier alinéa.

Article 10 : le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime.

La Rochelle, le 02 MAI 2023

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER.

1950 10 10 57

MEMBRES COMPTANT POUR LE QUORUM
Préfecture : le Préfet ou son représentant
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES OFFICES NATIONAUX
DREAL Nouvelle-Aquitaine
UDAP
DDTM
DDETS
Agence régionale ONF
ARS Nouvelle-Aquitaine
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
Conseillers départementaux
Patrice RAFFARIN (canton de l'île de Ré) – titulaire
Véronique RICHEZ-LEROUGE (canton de l'île de Ré) – suppléante
Dominique RABELLE (canton de l'île d'Oléron) – titulaire
Marie-Karine DUCROCQ (canton de La Jarrie) – suppléante
Maires ou maires-adjoints
Paul-Roland VINCENT (Maire de Bourgneuf) – titulaire
David RAFFÉ (Maire de Nancras) – suppléant
Cyril CHAPPET (1 ^{er} adjoint au Maire de Saint-Jean d'Angély) – titulaire
Patrice LIBELLI (Maire de Vaux-sur-Mer) – suppléant
Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
Jean-Paul HERAUDEAU (communautés de communes de l'île de Ré) – titulaire
René ESCLOUPIER (communauté de communes Vals de Saintonge) – suppléant
Alain BURNET (vice-président communauté d'agglomération Rochefort Océan) – titulaire
Philippe CHEVRIER (vice-président communauté de communes de l'île d'Oléron) – suppléant
COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIÉES
Associations agréées de protection de l'environnement
Patrick PICAUD – NE 17 – titulaire
Dominique CHEVILLON – NE -17 – suppléant
Marie-Hélène GIBERT – société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France – titulaire
Marie-Christine HIVA – société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France – suppléante
Madame Nathalie LAMBERT- association des vieilles maisons françaises – titulaire
Monsieur Bruno DECLERCQ- association des vieilles maisons françaises – suppléant
Activités agricoles et sylvicoles
Joël BESSAGUET – chambre d'agriculture de la Charente-Maritime – titulaire
Brice BESSON – chambre d'agriculture de la Charente-Maritime – suppléant
Jean-Louis LEONARD – délégation régionale du centre national de la propriété forestière - titulaire
RESTE A DESIGNER – suppléant
CAUE
Pascale FRANCISCO – CAUE 17 – titulaire
Claire PEYRON – CAUE 17 – suppléante
COLLEGE DES PERSONNES COMPÉTENTES EN MATIERE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME, DE PAYSAGE, D'ARCHITECTURE ET D'ENVIRONNEMENT
Céline DELAUNÉ – architecte DPLG – titulaire
Olivier PIGEOT – architecte DPLG – suppléant
Jean-Philippe MINIER – paysagiste concepteur DPLG - titulaire
Alexis PERNET – paysagiste concepteur DPLG – suppléant
Bruno TOISON – ingénieur agronome - titulaire
Dominique MATHIS- ingénieur paysagiste retraitée – suppléante

Associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement ou du cadre de vie
Monique VIDALENC ou François DUCOS de La HAILLE - association SPPIO - titulaire
Chantal DUTHEIL - association des amis de l'île de Ré - suppléante
Jacques BOISSIERE - société des amis des arts de La Rochelle - titulaire
Thierry LAUTH - société des amis des arts de La Rochelle - suppléant
Exploitations d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent
Baptiste WAMBRE - France Énergie Éolienne (société Eolise) - titulaire
Thibault VEYSSIERE - Syndicat des Énergies Renouvelables (société EDF Renouvelables) - suppléant